CHAPITRE XI

Dans la cassette en fer avec des incrustations en or dont s'emparèrent, dit-on, dans la chambre de don Carlos, ceux qui accompagnaient le Roi, au moment de l'arrestation du prince, il y avait, assure-t-on, divers papiers, et parmi eux des lettres à beaucoup de personnages d'Espagne et une à son père, lui annonçant qu'il s'éloignait de la Cour pour fuir ses durs traitements.

Dans ces lettres il faisait, dit-on aussi, à un grand nombre des offres, pour le moment où il hériterait du trône ; il y avait aussi parmi ces lettres, une liste des personnes qu'il était nécessaire de poursuivre jusqu'à la mort, telles que le prince et la princesse d'Eboli, le cardinal Espinosa, le duc d'Albe et même son père.

Cette relation du nonce de Pie V ne garantit pas l'exactitude de fait, bien qu'il le rapporte. Ce fut, à mon avis, une invention des ennemis du prince et des juges nommés par son père pour le sacrifier.

Les pièces ne prouvent pas, quand celui à qui on les attribue n'a pu les reconnaître, ni par lui-même, ni par procuration.

En outre, l'Inquisition n'avait pas coutume de laisser contrôler, ni transpirer ses jugements secrets; ni Philippe II, les jugements qui intéressaient à un si haut point son fanatisme ou sa vengeance. C'est pourquoi s'il y eut des papiers entre Philippe II et l'Inquisition, ils se sont perdus; et s'il n'y en eut pas, c'est des représentants de l'un et de l'autre que vient l'invention.

Durant les jours de son emprisonnement, le prince chercha plusieurs fois à se tuer. Son désespoir était sans bornes; il était aussi grand que la crainte de de son père qui croyait entendre, à chaque instant, le peuple de Madrid lui demandant la liberté du prince. Aussi s'empressa-t-il de se mettre dans l'impossibilité de la lui accorder.

Quand le prince connaissant que ses paroles étaient rendues à l'Inquisition et d'elle au Roi, il cessa de se confesser : alors l'inquiétude de Philippe II augmenta. Il eut recours au docteur Hernan Suarez de Toledo, alcalde de *Casa y Corte*, pour qu'il cherchât à convaincre don Carlos de continuer à se confesser, mais tout ce qu'il écrivit à ce

sujet fut inutile (1). Voyant cette première lettre sans succès, le même Suarez en écrivit une autre, peu de temps après, plus forte que la première.

Gachard avance les dates de ces deux lettres lorsqu'il écrit que « cette lettre, datée du 18 mars 1567, a été publiée dans « *El bibliotecario y el trovador español, coleccion de documentos interesantes sobre la historia nacional*. Madrid 1841. »

« M. de Castro, qui en a eu connaissance d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, lui donne la date du 18 mars 1568 (Historia des los protestantes españoles, p. 367). Il est évident qu'il se trompe sur cette date, comme sur celle de l'autre lettre de Suarez. »

Indépendamment du contenu même de la lettre qui montre qu'elle se rapporte à l'année 1567 et non à 1568, il y a une remarque décisive qui se présente à l'esprit, c'est qu'après l'arrestation de don Carlos, le docteur Suarez se serait gardé de l'écrire; toute relation du prince avec le dehors fut alors, comme on le verra, rigoureusement interdite par le roi.

Les lettres de Suarez ne peuvent être ni de 1566, ni de 1567. Pour la seconde, il n'y avait pas de motif. Elle fut écrite sans doute sur le conseil du Roi, après l'arrestation de don Carlos, alors que le prince

(1) Castro dans son *Historia de los protestantes españoles*, page 377, cite cette lettre tirée d'un manuscrit existant dans la bibliothèque de l'archevêché de Tolède, datée de décembre 1567. — Prescott la cite aussi dans son *History of the reign of Philip the second*.

ne voulait pas se confesser, parce qu'il savait, comme nous l'avons déjà observé, que sa confession était dévoilée à l'Inquisition et d'elle, au Roi son père.

Gachard ne paraît pas avoir connu les intrigues et la duplicité de Philippe, qui faisait rendre les honneurs funèbres à de Berghes, pendant qu'il lui confisquait les biens, et qui préparait le meurtre de Montigny, comme nous l'avons déjà décrit.

La lettre de Suarez disait : « (1) Votre Altesse a commencé de faire quelque chose du plus mauvais exemple et du plus déplorable effet en ne se confessant pas. Que peut-il en résulter qui ne soit très fâcheux pour Elle? Votre Altesse doit parfaitement concevoir qu'en se faisant l'ennemi de son père et en lui désobéissant, Elle agit mal, et qu'en outre Elle offense Dieu. Et comment veut-Elle ainsi que quelqu'un des plans qu'Elle a formés lui réussisse? C'est ce qui frappe tout le monde et Votre Altesse elle-même montre qu'Elle en est frappée autant que personne. Ily a plus, Elle le reconnaît en ne se confessant point, car si le cas ne lui paraissait pas si mauvais,

(1) « V. A. ha comenzado cosa de tan mala nota y exemplo como es no confesarse? Y que succso puede de esto salir que no sea de malisima calidad como es ello? Y V. A. entiende muy bien que cuanto pretenda por via de enemistad y desobediencia con su padre, es malo y demas ofensa de Dios? Pues como quiere V. A. que cosa de cuantas desea tenga buena salida? Y esto se ve por todos. Y V. A. declara que lo ve mejor que nadie y aun lo confiesa en no confesarse, pues si no fuese viendo que es tan malo que no sufre confesion ni comunion, ni se habria. V. A. apartado de ella. »

qu'il ne souffre ni confession, ni communion, Elle ne se tiendrait pas éloignée de la Sainte-Table. »

Suarez ajoute : « Que Votre Altesse songe à ce que feront et diront les gens lorsqu'ils apprendront qu'Elle ne se confesse pas (que no se confiesa, dit l'original espagnol) (1). Gachard traduit qu'*Elle ne va pas à confesse*, et lorsqu'on découvrira de plus certaines choses qui sont terribles au point que le Saint-Office aurait à s'en mêler, s'il s'agissait d'une autre personne, pour savoir si elle est chrétienne ou non. »

Comme on peut le remarquer, Gachard traduit *que no va à confesarse*, et Suarez dit *que no se confiesa*, ces derniers mots s'appliquent à celui qui est en prison et non à une personne qui est en liberté.

Suarez parle dans sa lettre de *cosas terribles ;* quelles pouvaient être, dit Gachard (2), les choses terribles dont Suarez parle ici, s'il ne s'agissait de l'inexactitude de don Carlos à remplir ses devoirs religieux et à s'approcher de la Sainte-Table? Et plus loin, cet historien écrit par rapport à cette lettre : « Cette épître, non moins hardie que respectueuse, ne dut pas déplaire à don Carlos, puisque quelque temps après, il signa une cédule, où il pro-

(1) « ....Vea V. A. que haran y diran todos cuando se entienda *que no se confiesa* y se hayan descubiertas otras cosas terribles, que lo son tanto que llegan à que el Santo Oficio tubiera mucha entrada con otro, para saber, si era cristiano ò no. »

(2) Gachard. *Don Carlos et Philippe II*, p. 302.

mettait au docteur Suarez « son très grand ami », dix mille ducats pour le mariage de ses filles. Mais elle ne lui fit modifier en rien ses sentiments non plus que ses actions (1).

Ceci est une erreur de Gachard, qui aurait dû dire *quelque temps avant*. En changeant la date de la lettre, il lui donne une signification contraire à toute l'histoire et aux relations de Suarez avec le prince.

La donation à l'occasion du mariage des filles de Suarez est bien antérieure à cette lettre. Elle remonte, suivant Castro, au 12 août 1567 ; et, sur cette question de dates, j'ajoute plus de foi aux dires des Espagnols qu'à ceux des étrangers.

Sur cette affaire de la confession du Prince, voici ce qu'écrit Gachard : « Don Carlos, que le Roi et ses ministres accusaient de manquer de raison, et dont quelques personnes suspectaient la foi, donna, à l'approche de cette grande fête (la solennité de Pâques), un démenti éclatant aux uns et aux autres. (C'est l'observation que fait Dietrichsten, dans une lettre du 22 avril 1568, à Maximilien II). Il fit appeler Fray Diego de Chaves, lui témoigna spontanément l'intention de se confesser, et il accomplit cet acte religieux avec les marques de contrition et de repentir les plus édifiantes ; il se disposa ensuite, par plusieurs jours de jeûne et d'abstinence, à recevoir le corps de Jésus-Christ. Dans sa lettre citée, Dietrischten dit que le Prince s'est confessé

(1) Gachard. *Don Carlos et Philippe II*, p. 303.

DIEGO CHAVES.

Imp. Vve A. Cadart, Paris.

pendant le temps pascal, et qu'il a reçu, le 21, en grande dévotion, le Très-Saint-Sacrement. L'archevêque de Rossano écrit, le 1er mai, que don Carlos s'est confessé le Mercredi-Saint et a reçu le Saint-Sacrement la semaine suivante, après une nouvelle confession. Cavalli, le 7 mai, mande au Doge que le Prince s'est confessé et a communié. Cavalli ajoute que don Carlos fit demander pardon à son père; que, *selon ce qu'il a appris*, le Roi lui pardonna et lui fit savoir que, s'il désirait avoir plus d'espace dans sa prison, la chambre qu'il occupait lui était plus que suffisante; mais que, s'il devait être libre, toute l'Espagne ne lui suffirait pas (1). Ce qui nous fait douter de l'exactitude de ces renseignements donnés par Cavalli, c'est qu'ils ne sont confirmés ni par Dietrichsten, ni par le Nonce, ni par Fourquevaulx, qui entre pourtant dans beaucoup de détails et paraît les avoir puisés à une bonne source.

Lorsque le Prince s'y crut dignement préparé, il requit son confesseur de l'admettre à la communion. Fray Diego de Chaves avait demandé, sur ce

(1) Il principe di Spagna richiese di volersi confessar e communicar; il che li fù permesso; e così S. A. l'essegui, faccendo chiader perdon al padre de ogni offesa. Intendo che S. M. lo benedì e li concesse il perdono, con farli sapere che, desiderando di esser allargato, li daria comodità di più stantie : al che ripose el principe che per prigione li bastava assai quella que havea, ma que per libertà, mancho questi regni sariano bastanti. (Lettre de Cavalli au Doge, du 7 mai 1568.)

pendant le temps pascal, et qu'il a reçu, le 21, en grande dévotion, le Très-Saint-Sacrement. L'archevêque de Rossano écrit, le 1er mai, que don Carlos s'est confessé le Mercredi-Saint et a reçu le Saint-Sacrement la semaine suivante, après une nouvelle confession. Cavalli, le 7 mai, mande au Doge que le Prince s'est confessé et a communié. Cavalli ajoute que don Carlos fit demander pardon à son père ; que, *selon ce qu'il a appris*, le Roi lui pardonna et lui fit savoir que, s'il désirait avoir plus d'espace dans sa prison, la chambre qu'il occupait lui était plus que suffisante; mais que, s'il devait être libre, toute l'Espagne ne lui suffirait pas (1). Ce qui nous fait douter de l'exactitude de ces renseignements donnés par Cavalli, c'est qu'ils ne sont confirmés ni par Dietrichsten, ni par le Nonce, ni par Fourquevaulx, qui entre pourtant dans beaucoup de détails et paraît les avoir puisés à une bonne source.

Lorsque le Prince s'y crut dignement préparé, il requit son confesseur de l'admettre à la communion. Fray Diego de Chaves avait demandé, sur ce

(1) Il principe di Spagna richiese di volersi confessar e communiar; il che li fù permesso; e così S. A. l'eseguì, faccendo chieder perdon al padre de ogni offesa. Intendo che S. M. lo benedì e li concesse il perdono, con farli sapere che, desiderando di esser allargato, li daria comodità di più stantie : al che ripose el principe che per prigione li bastava assai quella que havea, ma que per libertà, mancho questi regni sariano bastanti. (Lettre de Cavalli au Doge, du 7 mai 1568.)